

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/12/2025

ID : 025-212505325-20251125-20251105-DE

Berger
Levibault



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
20/11/2025

Date d'affichage
28/11/2025

Objet de la délibération
<u>Finances</u> : demandes de subventions construction de la nouvelle gendarmerie

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Marlène BAUD, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Marc LECAILLE

Etaient absents :

Nathalie CASTILLON, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Marlène BAUD a été désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1618-1 et suivants relatifs aux emprunts contractés par les collectivités locales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU le tableau d'analyse des offres présentées ;

Considérant la nécessité pour la commune de financer la première partie de la gendarmerie, incluant les études, le concours de maîtrise d'œuvre et le paiement de la rémunération due à Territoire 25 ;

Considérant que le recours à l'emprunt constitue le mode de financement le plus adapté pour assurer la continuité de l'opération ;

Considérant les propositions reçues des établissements bancaires et l'analyse effectuée permettant d'identifier l'offre la plus avantageuse pour la collectivité ;

Considérant que les conditions financières de l'emprunt projeté présentent un intérêt pour la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la conclusion du contrat d'emprunt ;

Marion BELLEVILLE et Fanny GROSGURIN ne participent pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE CONCLURE** un emprunt d'un montant de 1 297 044.00 €, auprès du Crédit Agricole destiné à financer la première partie de la gendarmerie, correspondant aux études, au concours de MOE et paiement de la REM T25.
- **Caractéristiques de l'emprunt :**
Montant : 1 200 000 euros
Durée : 36 mois
Taux d'intérêt : 2.004% Variable Euribor 3 mois
Marge : 0.65%
Montant des intérêts : 7 962 euros
Périodicité des échéances : trimestrielle
Amortissement : échéances constantes
Frais annexes éventuelles : 1 500 euros correspondant aux frais de dossier
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :**
 - négocier les conditions définitives de l'emprunt,
 - signer le contrat de prêt et tous documents afférents à cette opération,
 - réaliser toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice concerné en section d'investissement

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 25 novembre 2025

Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat